



Madame, Monsieur,

Nous vous rappelons qu'il existe un moyen simple, pratique, sûr et sans frais pour régler votre loyer :

LE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

Pourquoi opter pour le prélèvement ? Car c'est le mode de paiement le plus :

- ⇒ **Simple** : les prélèvements ont lieu à date fixe, tous les 15 du mois, vous êtes avertis au moins 15 jours à l'avance de chaque prélèvement. Même en cas d'absence, vous êtes sûrs que votre loyer sera réglé et donc qu'aucun frais de relance ne vous sera facturé.
- ⇒ **Pratique** : vous n'avez pas à vous déplacer, ni à poster votre loyer, tout se fait automatiquement.
- ⇒ **Sûr** : grâce à vos coordonnées bancaires, vous êtes certains que votre règlement sera bien imputé, qu'il n'y a pas de risque d'égarement, comme cela peut arriver pour un chèque. De plus, étant avertis 15 jours à l'avance du prélèvement, vous pouvez faire opposition en cas de désaccord sur le montant à prélever.
- ⇒ **Economique** : vous évitez des frais d'envoi ou de déplacement, et le prélèvement s'effectue **sans frais**.
- ⇒ **Avantageux** : le loyer est normalement payable entre le 1^{er} et le 5 du mois, grâce au prélèvement vous disposez de 10 à 15 jours supplémentaires, sans risquer de recevoir des frais de relance ou intérêts de retard.

Alors, si vous n'avez pas encore opté pour ce mode de paiement, nous vous conseillons vivement de le faire. Pour toute réponse avant le 21 du mois, le prélèvement sera effectif à compter du loyer du mois suivant.

Merci de retourner le présent document dûment complété et **accompagné de votre relevé d'identité bancaire** à l'adresse suivante : REGIE D'IMMEUBLES NEYRAT, 34 RUE GENERAL LECLERC, 71100 CHALON SUR SAONE.

AUTORISATION DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

N° NATIONAL D'EMETTEUR : 163562

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par la REGIE D'IMMEUBLES NEYRAT. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec la REGIE D'IMMEUBLES NEYRAT.

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER	DESIGNATION DU CREANCIER
Nom, Prénom :	REGIE D'IMMEUBLES NEYRAT
Adresse :	34 rue Général Leclerc 71100 Chalon sur Saône

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER				DESIGNATION DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE
Code	Guichet	N° de compte	clé	Nom :
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	Adresse :

Veuillez compléter les parties laissées en blanc et joindre un relevé d'identité bancaire, RIP ou RICE

Date et signature